

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Finances Locales

Séance du Comité Syndical du 9 octobre 2018 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :

Décisions Budgétaires

L'an deux mille dix-huit et le neuf octobre à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET :

Décisions
Modificatives

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Présents :

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ANDRIEU Francis, BROSSE Christian, JUIN Denis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, MARCOS Juan Carlos, TOURNIER Guy, BROUSSE Michel, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-Pierre, CALMONT Régis, RIOU Daniel, VIDAL Pierre, TANNEAU Gilles.

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

28 septembre 2018

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, GIESE Peter, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, ROUQUET Alain, ALRIC Didier, OURLIAC Christian, GUY Raymond, HENNEBELLE Jean-Luc, MORIN Didier.

Affichage en date du :

28 septembre 2018

Publication de la
présente en date du :
10 octobre 2018

Secrétaire de séance :

Madame VAREILLE Marie-Jeanne.

Délibération n°

20180011

Monsieur le Président propose à l'Assemblée les décisions modificatives suivantes.

Le SMICTOM a procédé à quelques travaux sur la déchèterie de Montréal ; création d'un nouvel espace pour ajouter une benne supplémentaire, revêtement sur voirie,

Pour la déchèterie de Castelnaudary ; débroussaillage, nettoyage du terrain, pose de barrière de sécurité.

Pour ce faire Monsieur le Président, propose de procéder à une modification des comptes comme suit :

Article 2313 – 50 000 €	Article 2128 + 50 000 €
-------------------------	-------------------------

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ACCEPTTE les décisions modificatives détaillées ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Castelnaudary, le 10 octobre 2018

Le Président,



Alain CARLES

